

## QUELS SONT LES PROGRAMMES SCOLAIRES DISPONIBLES POUR NOTRE ENFANT DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ?

Dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO), il existe quatre différents programmes scolaires qui répondent aux différents besoins des parents pour leur(s) enfant(s). Certains sont restrictifs, d'autres pas. Ces programmes scolaires sont :

- Le programme francophone (français langue première)
- Le programme d'immersion française (français langue seconde intensif)
- Le programme anglophone
- Le programme autochtone

### ***Le programme francophone (français langue première)***

Ce programme s'adresse plus particulièrement aux enfants de parents ayants droit tel que défini dans la Charte canadienne des droits et libertés et dont la langue première est le français. Tous les cours sont offerts en français à l'exception du cours d'anglais qui débute soit en 3e ou en 4e année. Le but du programme scolaire francophone est d'amener l'élève à fonctionner adéquatement dans sa propre langue, d'enrichir sa langue et de faciliter son développement identitaire francophone. Le programme scolaire est offert dans une école homogène francophone à Yellowknife et à Hay River. De plus, divers programmes de soutien sont en place tels que la francisation et la pré-maternelle. Les communications, l'ambiance et les cultures véhiculées dans l'école sont francophones.

Ce programme est donc restrictif. Il est conçu pour répondre aux besoins des élèves dont la langue première (langue maternelle) est le français et pour tous ceux qui sont admissibles en vertu de *l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*.

L'article 23 (1) stipule que les citoyens canadiens :

- dont la première langue apprise et encore comprise est le français, ou
- qui ont reçu leur instruction en français langue maternelle au niveau primaire au Canada, ou
- dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction en français langue maternelle, ont le droit de faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire.

Ce droit s'applique là où le nombre le justifie et comprend le droit de faire instruire aux citoyens canadiens ayants droit dans des établissements d'enseignement francophones à même les fonds publics.

En appliquant ce droit dans les TNO, *l'École Allain St-Cyr* à Yellowknife et *l'École Boréale* à Hay River ont pu voir le jour. Il en fut de même pour la mise en œuvre de la *Commission scolaire francophone de division*. Les programmes francophones existant à l'heure actuelle dans les TNO sont offerts dans ces deux écoles.

## **Les programmes d'immersion française (français langue seconde intensif)**

Ces programmes s'adressent aux anglophones ou autres groupes linguistiques qui désirent que leurs enfants apprennent le français comme langue seconde ou troisième langue et ce, de façon intensive, en plus de se sensibiliser à la culture francophone. Il existe dans les TNO deux programmes d'immersion française : l'immersion précoce (M-12) et l'immersion moyenne (4-12). L'objectif visé par ces programmes est d'amener l'élève à devenir fonctionnellement bilingue. En général, l'apprentissage en français à l'élémentaire varie entre 60% et 75% du temps. Cependant, ce temps décroît au fil des années du secondaire. Au secondaire, il peut arriver que seulement 25% de l'apprentissage soit en français. Ces programmes scolaires sont offerts dans des écoles mixtes anglais-immersion française. L'ambiance et les cultures véhiculées dans ces écoles sont anglophones sauf dans la plupart des activités des classes d'immersion, lorsque c'est en français que ça se passe; ce qui crée artificiellement une ambiance francophone. Les communications de l'école sont généralement en anglais. Ces programmes d'immersion française sont offerts à Yellowknife et à Inuvik.

## **Le programme anglophone**

Ce programme s'adresse aux enfants dont la langue première est l'anglais ou autre que le français. On y retrouve aussi des enfants d'immigrants qui apprendront l'anglais. Tous les cours sont offerts en anglais sauf le cours de langue seconde disponible à l'école. Dans les TNO, l'enseignement du français langue seconde (Core French) n'est pas obligatoire puisque l'école peut offrir l'une des 9 langues officielles des TNO (Loi sur l'Éducation 1995). Lorsque le français langue seconde est offert, le temps d'apprentissage peut varier entre 40 heures et 100 heures par année (jusqu'en 9e année) à 125 heures (au secondaire). L'ambiance et la culture véhiculée dans l'école sont anglophones. Le programme scolaire anglophone est offert dans toutes les communautés des TNO.

## **Le programme autochtone**

Ce programme s'adresse aux enfants autochtones dont les parents souhaitent voir leurs enfants éduqués dans leur langue (l'une des sept langues autochtones officielles) et faciliter leur développement identitaire autochtone. Il peut s'agir de programme d'immersion autochtone ou de programme en langue première. Dans les deux cas, l'ambiance et les cultures véhiculées dans l'école sont autochtones. Les raisons d'être et les buts des programmes autochtones sont en général semblables à ceux des programmes francophones.